

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant La Garderie les Débrouillard(e)s de Val D'Amour INC.	Numéro de permis 815003	Date d'inspection Le 03 juin 2021	
Nom de l'établissement Garderie les Débrouillards(es) Inc.		Numéro de téléphone (506) 753-3596	
Adresse 1 rue de l'Ecole Val-d'Amour NB E3N 5E1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est conforme pendant la visite.
- J'arrive pendant la sieste. Lors de ma visite les activités suivantes ont été observées: jeux libres, lavage des mains et la collation. À mon départ les enfants se préparent pour aller à l'extérieur.
- Pendant ma visite, l'orientation des enfants est faite d'une façon positive.
- L'aire de jeux extérieure contient une quantité suffisante de jeux et jouets pour chaque enfant. Le matériel est approprié pour les âges des enfants.

original signé par
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 03 juin 2021

Date

original signé par
Mélodie Levesque

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 03 juin 2021

Date